



# LA FEUILLE VERTE

Vos élus vous informent

Septembre 2018 — n° 88

## Le mot du maire

Alors même que le ramassage des déchets verts a été interrompu, que la collecte du tri sélectif n'est plus effectuée que toutes les quinze semaines et que le ramassage des ordures ménagères est passé de deux à un seul ramassage hebdomadaire, la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq poursuit la politique drastique dans laquelle elle s'est engagée, visant à réduire ses coûts sans qu'aucune contrepartie ne soit accordée aux administrés, bien au contraire. En effet, à compter de ce 17 septembre, a commencé la distribution des nouveaux conteneurs pour ordures ménagères, conteneurs que sont censées financer les communes, à hauteur de 6000 € en ce qui concerne Congis, alors même que tout ce qui a rapport à la collecte des ordures et déchets assimilés relève de par ses statuts, de la seule compétence de la CCPO. Mais non contente d'imposer cette charge financière illégitime aux communes, des règles tout aussi iniques seront appliquées aux contribuables, puisqu'à s'en tenir à la note d'accompagnement adressée aux communes : "seuls les bacs estampillés Communauté de Communes du pays de l'Ourcq seront collectés. Les anciennes poubelles ne devront plus être présentées à la collecte. Si c'est le cas elles ne seront plus ramassées". Quid des personnes ayant omis de remplir le formulaire permettant de commander un nouveau conteneur ? Cette attitude mercantile et autoritaire ne peut malheureusement qu'être contreproductive, en renforçant la défiance de nos concitoyens à l'égard des élus et en n'incitant nullement à une attitude vertueuse et éco responsable. A l'aune de ces décisions, il apparaît bien compliqué de parler de civisme, comme tout simplement de ne pas laisser à demeure ses poubelles sur le trottoir, gênant ainsi la circulation des piétons, mais c'est pourtant la seule réponse pertinente qu'il reste à chacun face à l'arbitraire économique, pour s'exprimer en tant que citoyen acteur et responsable.

Francis Elu

## Pratique

### Cantine

Les inscriptions pour la cantine pour le mois à venir doivent impérativement être déposées en Mairie **avant le 20 du mois précédent dernier délai pour la prise en compte des réservations.**

Cette année, il a été choisi de revenir à la semaine de 4 jours. De ce fait le centre de loisirs prend les enfants en charge la journée entière du mercredi ainsi que les vacances scolaires comme auparavant. Les inscriptions se font directement auprès de Charlotte 3C ainsi que les repas qui sont organisés par le CIAS.

### Recensement militaire

Bientôt 16 ans !

Tous les Français, filles, garçons âgés de 16 ans doivent venir en Mairie le mois de leur anniversaire pour s'enregistrer afin d'être convoqués pour la journée défense et citoyenneté.

L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Les pièces à fournir pour l'inscription du recensement sont :

- Carte nationale d'identité
- Livret de Famille
- Facture eau, électricité, téléphone de moins de 3 mois

### Dans ce numéro

- Les travaux et l'entretien de la commune
- La vie de la commune
- Informations diverses

**Choisissez un travail que vous aimez et vous n'aurez jamais à travailler un seul jour dans votre vie.**

Confucius

# Les travaux et l'entretien de la commune

## Fermeture du pont de Villers

Attention !!! Dans le cadre des travaux prévus à partir du mois d'octobre 2018 sur le pont entre Villers-lès-Rigault et Isles les Meldeuses (RD121E), une déviation sera mise en place.

Les travaux consistent à effectuer la réfection de l'ouvrage et le renforcement des berges. Une coupure totale de la circulation est prévue et cela durant toute la durée des travaux qui avoisinera les 6 mois.

Un passage sécurisé pour les piétons sera assuré durant toute la période des travaux.

Les opérations de terrassement et surtout le vérinage du tablier sur la culée rive gauche nécessitent une emprise dégagée de toutes contraintes, à savoir l'alimentation d'eau provenant d'Isles les Meldeuses et Congis ainsi que la canalisation des eaux usées installée par la CCPO. Des coupures sont donc à prévoir.

L'accès aux communes, de l'autre côté de la Marne, notamment Isles les Meldeuses, se fera par une déviation par la route de Lizy-sur-Ourcq, mise en place par le Département de Seine-et-Marne (Direction générale adjointe de l'Environnement, la Direction des routes, la Direction de l'exploitation et des infrastructures et le Service des ouvrages d'Art) et ce le moment voulu.

## La collecte des déchets verts

Depuis les lois de décentralisation, les communautés de communes ont acquis de nombreuses compétences. Certaines sont obligatoires, d'autres optionnelles ou facultatives.

Le 10 avril 2018, Madame la Préfète par courrier nous a défini celles-ci. Il se trouve que la cinquième compétence dans la rubrique « obligatoires » indique clairement : collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Or il se trouve que depuis janvier 2018 la C.C.P.O a supprimé le ramassage et traitement des déchets verts.

La perte de ce service engendre une queue impressionnante à la déchetterie, favorise les dépôts sauvages dans nos chemins ruraux, pénalise nos anciens sans moyens de locomotion et augmente le volume des déchets courants.

Vu la compétence obligatoire de la CCPO, il n'en est pas question et le Maire ainsi que ceux de plusieurs autres communes l'ont fait savoir à Monsieur le Président et à Madame la Préfète. Nous considérons que cette décision est contradictoire aux statuts. En conséquence, au motif qu'il est inconcevable de stopper un service qui agréé tous nos concitoyens et de faire payer une partie du service qui leur incombe, nous demandons à Monsieur le Président de la CCPO de revoir sa copie.

## L'entretien du cimetière

Conçu comme un espace public où l'on inhume les personnes décédées, le cimetière et les sépultures supposent d'être entretenues. Usure due au temps et à l'usage quotidien du lieu, exposition aux intempéries, souci de modernisation, cet espace public doit faire l'objet d'un soin constant à la fois par respect des morts et de leurs proches, mais aussi pour des obligations d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité.

Que recouvre la notion d'entretien ? Qui doit s'en charger ? Quel est le rôle des institutions ? Quelle part revient aux particuliers qui possèdent une concession ? Dans ce cadre, il faut distinguer la prise en charge de la tombe et celle de l'espace du cimetière.

### L'entretien des concessions (propriétés privées) :

Selon le règlement des cimetières mis en place par les municipalités, « le concessionnaire doit conserver la concession en bon état de propreté et d'entretien ».

Cela suppose la maintenance des tombes en état de propreté ; elles doivent régulièrement : veiller à la solidité de la sépulture, envisager des travaux en cas de faille de la dalle, si la stèle est brisée, si les joints d'étanchéité sont usés etc...

Il revient donc aux CONCESSIONNAIRES ou à leurs FAMILLES de régulièrement faire le point sur l'état du monument funéraire et sur la totalité de l'emprise de la concession. Ce point ne doit pas être négligé, en vertu de l'article L2223-17 du code général des collectivités territoriales.

### L'entretien des installations :

En dehors des concessions proprement dites, le reste du cimetière est pris en charge par la municipalité. Comme l'indique l'article 2213-9 du code général des collectivités territoriales « sont soumis aux pouvoirs du maire le maintien de l'ordre et la décence dans les cimetières ».

Sont ainsi concernés : les voies d'accès, les allées de séparation entre les sépultures, les réseaux d'alimentation en eau, les bâtiments, la clôture etc...

# La vie de la commune

## Ecureuils roux

Comme chaque début de saison des noix et noisettes, pensez à mettre de côté ce que vous n'utilisez pas, cela fera l'affaire des petits lutins des bois.

Le centre de soins a déjà accueilli 63 petits orphelins rien que pour la saison 2018 qui n'est d'ailleurs pas encore finie... Beaucoup de petits ventres à contenter.

Merci d'avance

Béatrice VAVASSEUR

Responsable du centre de soins basé à Villers les Rigault  
06 70 62 93 46



A déposer au centre de soins  
ou en mairie.

## Médailles du travail

Peu de temps avant les vacances estivales, Monsieur le Maire a remis les médailles du travail à une quinzaine de Congissois(es) pour leurs longues et exemplaires carrières professionnelles. Ceci autour d'un verre convivial.



## Bibliothèque

Les bénévoles de la bibliothèque vous accueillent pour cette nouvelle rentrée le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 16h, le vendredi de 17h à 19h, et le samedi de 10h à 12h.

De nouveaux documents (romans, BD, périodiques) enrichissent constamment notre collection (plus de 3000 supports déjà enregistrés que vous pouvez retrouver à l'adresse <https://bibliotheque.congis-sur-therouanne.fr>).

Nous sommes également à votre disposition pour commander à la bibliothèque départementale tout ouvrage susceptible de vous intéresser, dans la limite bien sûr de sa disponibilité.

C'est avec plaisir que nous enregistrons de nouvelles inscriptions (270 lecteurs à ce jour).

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre par téléphone au 01 85 54 00 51 aux heures et jours d'ouverture, ou nous envoyer un mail à [bibliotheque.congis@orange.fr](mailto:bibliotheque.congis@orange.fr)

Nous réfléchissons à la mise en place d'animations (expos, conférences...) pour faire vivre ce lieu de rencontres et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour nous accompagner dans nos tâches multiples et variées au service de la communauté congissoise.

## Le frelon asiatique

Le frelon asiatique est un hyménoptère, originaire d'Asie continentale, Inde et Chine notamment, dont la présence a été confirmée pour la 1<sup>ère</sup> fois en Seine-et-Marne depuis 2014. L'absence d'hiver rigoureux a favorisé son évolution.

A la différence de son cousin, le frelon européen, le frelon asiatique est un prédateur redoutable pour les colonies d'abeilles domestiques productrices de miel et autres produits de la ruche.

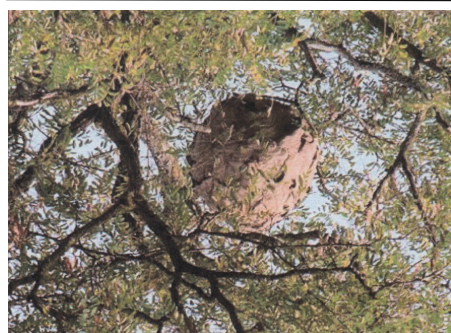
Il est également très agressif dès lors qu'il se sent en danger. Il faut donc faire très attention si vous vous trouvez en présence d'un nid. N'intervenez pas seul. Il est plus prudent de faire appel à des spécialistes pour la destruction de leurs nids. Certaines entreprises de désinsectisation proposent cette prestation. Nous tenons à votre disposition une liste de prestataires.

Dans le cadre du plan régional de lutte contre le frelon asiatique agréé par le Ministère de l'Agriculture, une association départementale d'apiculteurs, le Groupement de défense sanitaire de Seine-et-Marne (GDAS 77), réalise également ce type d'intervention. Le coût de la destruction d'un nid est à la charge du demandeur (de 80 à 160 €).

GDAS 77 : [gdsa@apiculture77.fr](mailto:gdsa@apiculture77.fr)

Olivier Girbal : [destruction.nid.Frelon@gmail.com](mailto:destruction.nid.Frelon@gmail.com)

Action guêpe : [actionguepe@gmail.com](mailto:actionguepe@gmail.com)



Nid de frelons asiatiques



Frelon asiatique

# INFORMATIONS DIVERSES

## Colis de Noël des anciens

La mairie convie nos Anciens à venir chercher leur colis de Noël et à partager un verre ainsi que quelques gourmandises le samedi 22 décembre à partir de 11 heures à la salle des fêtes de Congis. Les personnes non inscrites ayant 70 ans dans l'année sont priées de se manifester auprès du secrétariat de la Mairie.

## Commémoration du 11 novembre

2018 est certainement l'année de commémoration la plus importante du Centenaire de la Grande Guerre avec le 100ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918. En mémoire d'une année de combats décisifs qui ont mené à la victoire, notre commune organise avec des associations, des bénévoles et le lycée du Gué à Tresmes une manifestation les **17 et 18 novembre**. C'est l'histoire d'un territoire qui s'inscrit dans la mémoire collective que nous mettrons à l'honneur. Ce week-end sera rempli de surprises. Un programme sera distribué ultérieurement.

## Marché de Noël

L'A.S. Saint Rémi propose un marché de Noël avec des produits du terroir, de l'artisanat et de la gastronomie :

**dimanche 2 décembre de 9h à 17h à la salle des fêtes de Congis**

Renseignements : Geneviève et Gérard Caudron - 06.81.22.22.64  
(Exposants : 6€ le mètre linéaire, nous consulter pour les inscriptions)

## Cours d'informatique

L'association RGC (rétro gaming) vous informe que vous pouvez vous inscrire pour la saison 2018/2019 pour du soutien informatique et multimédia lors des cours le samedi matin de 10h30 à 12h dans les locaux à la maison des associations.

## La feuille verte

Mairie de Congis (77440)

01 64 35 50 03

Directeur de la publication :  
Francis Elu

Rédaction, mise en page :  
Commission communication

Impression : Copy Meauxplus

Tirage : 750 ex.

Dépôt légal : septembre 2018

## Chambres à louer

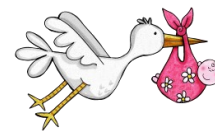
Des étudiants du Gué à Tresmes cherchent des chambres sur Congis. Si vous avez des chambres à louer et que vous êtes intéressés, vous pouvez vous faire connaître auprès de la mairie ou auprès du Lycée du Gué à Tresmes.

Mairie : 01.64.35.50.03

Lycée du Gué à Tresmes :  
01.64.35.52.56



## Etat civil



• **Décès** : Monsieur BOUSY Patrick le 10 juillet, Monsieur LAMOTHE Jean-Jacques le 26 août, Monsieur RAMBURE-LAMBERT Antoine le 12 septembre

• **Naissance** : Emy BEN-SIGNOR le 7 juin, Iris GIBAUD LEHANE le 17 juillet, Sahina et Sinaya GHÉNIM le 22 juillet, Robin ROUCHET le 3 août, Ema RÉMIR le 6 août, Jade ROCHET le 20 août

• **Mariage** : Madame Elodie OLIVIER et Monsieur Loïc POL le 16 juin